

# Sanction judiciaire du plan d'arrangement

**Paris, France et Eastleigh, Royaume-Uni – 7 Septembre 2023** – Novacyt (EURONEXT GROWTH : ALNOV ; AIM : NCYT), spécialiste international du diagnostic clinique, prend acte de l'annonce faite aujourd'hui par Yourgene Health plc (« **Yourgene** »), concernant l'offre en numéraire recommandée faite par **Novacyt UK Holdings Limited** (« **Novacyt UK** »), une filiale détenue à 100 % par Novacyt, pour la totalité du capital social émis et à émettre de Yourgene annoncée le 3 juillet 2023 (« **l'Acquisition** »), qui doit être mise en œuvre par le biais d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la partie 26 du Companies Act 2006 (le « **Plan** »). Une circulaire relative au Plan a été publiée par Yourgene le 27 juillet 2023 (le « **Document du Plan** »). Les termes en majuscules utilisés dans cette annonce auront, sauf définition contraire, la même signification que celle indiquée dans le Document du Plan. Suite à l'annonce faite par Yourgene le 17 août 2023 concernant l'adoption des résolutions requises pour approuver et mettre en œuvre le plan lors de la réunion du tribunal et de l'assemblée générale, Yourgene a annoncé qu'à l'issue de l'audience de sanction du tribunal qui s'est tenue plus tôt aujourd'hui, le tribunal a émis l'ordonnance du tribunal sanctionnant le Plan. Le calendrier prévu des principaux événements de l'acquisition, tel qu'il est présenté dans le Document du Plan, n'a pas été modifié. **Sanction judiciaire du plan d'arrangement**